

MAIRIE
de
COMBRONDE



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 MARS 2014

DATE DE LA CONVOCATION 27/02/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRESENTS : 11

NOMBRE DE POUVOIRS : 5

ABSENT: 2

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 16

Monsieur le Maire : Bernard LAMBERT, Président.

Sont présents. Mesdames Paulette PERROCHE, Michèle VIALANEIX, Lise CHEVALIER et Messieurs Bernard LAMBERT, François TARDIF, Raoul LAMOUREUX, Bernard GARCEAU, Raoul LANORE, Alain ESPAGNOL, Dominique LABOISSE, Eric AUBRY.

Absents excusés : Jean-Michel GRIVOTTE ayant donné pouvoir à Bernard LAMBERT, Jean-Paul POUZADOUX ayant donné pouvoir à Paulette PERROCHE, Sandra PRAS ayant donné pouvoir à Michèle VIALANEIX, Stéphane PEREIRA ayant donné pouvoir à Bernard GARCEAU et Nathalie RICHARD-LEGAY ayant donné pouvoir à Dominique LABOISSE.

Absents : Mesdames Fabienne DOS SANTOS et Delphine PERRET,

Désignation d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Alain SPAGNOL est désigné pour assurer cette fonction qu'il a acceptée. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal.

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2014 a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

ASSAINISSEMENT :

- Vote du compte administratif 2013
 - Affectation des résultats
 - Vote du budget primitif 2014
- Travaux d'assainissement des Bouiards et des Mazelles : choix de l'option

BUDGET COMMUNAL

- Vote du compte administratif 2013
 - Affectation des résultats
 - Vote du budget primitif 2014
- Vote des taux de imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

BUDGET ASSAINISSEMENT- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (11-2014)

Monsieur le maire n'a pas participé au vote

Code INSEE : 63116					Nombre de membres en exercice : 18
Budget assainissement					Nombre de membres présents : 11
MAIRIE DE COMBRONDE					Nombre de suffrages exprimés : 14
					VOTES : Contre : Pour : 14
N° délibération : 11-2014					Date de convocation : 27/02/2014

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le quatre mars deux mille quatorze, à vingt heures, le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur LANORE Raoul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Bernard LAMBERT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés	0,00 "	87 984,52 "	13 703,63 "		13 703,63 Ö	87 984,52 "
opérations de l'exercice	58 598,75 "	157 006,87 "	117 358,95 "	102 497,69 "	175 957,70 "	259 504,56 "
TOTAUX	58 598,75 "	244 991,39 "	131 062,58 "	102 497,69 "	189 661,33 "	347 489,08 "
résultats de clôture		186 392,64 "		-28 564,89 Ö		157 827,75 Ö
restes à réaliser			250 473,00 "	127 335,00 "	250 473,00 "	127 335,00 "
TOTAUX CUMULES	58 598,75 "	244 991,39 "	381 535,58 "	229 832,69 "	440 134,33 "	474 824,08 "
RESULTATS DEFINITIFS		186 392,64 Ö	151 702,89 Ö			34 689,75 Ö

2° constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames Paulette PERROCHE, Michèle VIALANEIX, Lise CHEVALIER, Sandra PRAS ayant donné pouvoir à Michèle VIALANEIX, Nathalie RICHARD-LEGAY ayant donné pouvoir à Dominique LABOISSE et Messieurs Jean-Paul POUZADOUX ayant donné pouvoir à Paulette PERROCHE, François TARDIF, Raoul LAMOUREUX, Bernard GARCEAU, Raoul LANORE, Alain ESPAGNOL, Dominique LABOISSE, Stéphane PEREIRA ayant donné pouvoir à Bernard GARCEAU, Eric AUBRY,

Pour expédition conforme,

**AFFECTATION DU RESULTAT 2013 / 2014–
BUDGET ASSAINISSEMENT (12-2014)**

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2013, *POUR MÉMOIRE* :

section d'investissement	
résultat reporté (2012)	-13 703.63 €
recettes réalisées (2013)	102 497.69 €
dépenses réalisées (2013)	- 117 358.95 €
résultat de l'exercice (2013)	- 14 861.26
résultat de clôture (résultats 2012 + 2013)	- 28 564.89 €
restes à réaliser en dépenses	- 250 473.00 €
restes à réaliser en recettes	127 335.00 €
résultat restes à réaliser	- 123 138.00 €
résultat d'investissement avec restes à réaliser	- 151 702.89€

section d'exploitation	
résultat reporté (2012)	87 984.52€
recettes réalisées (2013)	157 006.87 €
dépenses réalisées (2013)	- 58 598.75 €
résultat de l'exercice (2013)	98 408.12 €
résultat de clôture (résultat 2012 + 2013)	186 392.64 €

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, à l'unanimité décide d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

en section d'investissement, pour couvrir le déficit c/1068:	- 28 564.89€
en section de fonctionnement, l'excédent résiduel c/002:	151 702.89 €
le résultat d'investissement sera inscrit au c/001 :	34 689.75 €

BUDGET ASSAINISSEMENT- VOTE DU BUDGET 2014

Après la présentation du budget 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la proposition de budget 2014 présenté par le maire.

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES BOULARDS ET DES MAZELLES–
CHOIX DE L'OPTION POUR LA COMMANDE DES POMPES DE RELEVAGE
(14-2014)**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de la tranche ferme du chemin des Breuchets, les entreprises devaient spécifier dans leur proposition le coût des commandes des pompes de relevage soit par sonde à ultrason soit par télésurveillance.

L'entreprise SPL qui a été retenue à chiffrer cette option quel que soit le mode de gestion à 2 500.00 H.T.

Après consultation technique du fermier chargé de la bonne gestion du réseau, c'est le système de la télésurveillance qui a été préconisée.

Le maire demande au conseil d'entériner ce choix technique compte tenu que les deux modes de gestion ont un coût similaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE que la gestion des pompes de relevage se fera par ultrason**
- **INSCRIT au budget les 2 500 € H.T. permettant la réalisation de cette option.**

BUDGET COMMUNAL- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (15-2014)

Monsieur le maire n'a pas participé au vote

Code INSEE : 63116					Nombre de membres en exercice : 18
Budget général					Nombre de membres présents : 11
MAIRIE DE COMBRONDE					Nombre de suffrages exprimés : 14
					VOTES : Contre : Pour : 14
N° délibération : 15 - 2014					Date de convocation : 27/02/2014

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET COMMUNAL**

Le quatre mars deux mille quatorze, à vingt heures, le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur LANORE Raoul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Bernard LAMBERT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
résultats reportés	0,00 "	84 446,88 "	164 379,47 "		164 379,47 Ö	84 446,88 "
opérations de l'exercice	1 483 618,01 "	1 935 227,04 "	945 084,74 "	962 316,95 "	2 428 702,75 "	2 897 543,99 "
TOTAUX	1 483 618,01 "	2 019 673,92 "	1 109 464,21 "	962 316,95 "	2 593 082,22 "	2 981 990,87 "
résultats de clôture		536 055,91 "		-147 147,26 Ö		388 908,65 Ö
restes à réaliser			348 379,00 "	168 212,00 "	348 379,00 "	168 212,00 "
TOTAUX CUMULES	1 483 618,01 "	2 019 673,92 "	1 457 843,21 "	1 130 528,95 "	2 941 461,22 "	3 150 202,87 "
RESULTATS DEFINITIFS		536 055,91 Ö	327 314,26 Ö			208 741,65 Ö

2° constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames Paulette PERROCHE, Michèle VIALANEIX, Lise CHEVALIER, Sandra PRAS ayant donné pouvoir à Michèle VIALANEIX, Nathalie RICHARD-LEGAY ayant donné pouvoir à Dominique LABOISSE et Messieurs Jean-Paul POUZADOUX ayant donné pouvoir à Paulette PERROCHE, François TARDIF, Raoul LAMOUREUX, Bernard GARCEAU, Raoul LANORE, Alain ESPAGNOL, Dominique LABOISSE, Stéphane PEREIRA ayant donné pouvoir à Bernard GARCEAU, Eric AUBRY,

Pour expédition conforme,

**AFFECTATION DU RESULTAT 2013 / 2014 –
BUDGET COMMUNAL (16-2014)**

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2013, *POUR MÉMOIRE* :

section d'investissement	
résultat reporté (2012)	-164 379.47 €
recettes réalisées (2013)	962 316.95 €
dépenses réalisées (2013)	- 945 084.74 €
résultat de l'exercice (2013)	- 164 379.47
résultat de clôture (résultats 2012 + 2013)	- 147 147.26 €
restes à réaliser en dépenses	- 348 379.00 €
restes à réaliser en recettes	168 212.00 €
résultat restes à réaliser	- 180 167.00 €
résultat d'investissement avec restes à réaliser	- 327 314.26€

section de fonctionnement	
résultat reporté (2012)	84 446.88€
recettes réalisées (2013)	1 935 227.04 €
dépenses réalisées (2013)	- 1 483 618.01 €
résultat de l'exercice (2013)	451 609.03 €
résultat de clôture (résultat 2012 + 2013)	536 055.91 €

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, à l'unanimité décide d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

en section d'investissement, pour couvrir le déficit c/1068:	- 147 147.26€
en section de fonctionnement, l'excédent résiduel c/002:	327 314.26 €
le résultat d'investissement sera inscrit au c/001 :	208 741.65 €

BUDGET COMMUNAL- VOTE DU BUDGET 2014

Après la présentation du budget 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la proposition de budget 2014 présenté par le maire.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014 (17 – 2014)

Compte tenu des bases d'imposition réévaluées durant 2013 et notifiées à la commune en fin d'année et des taux pratiqués en 2013, le maire expose le produit des taxes directes locales pour 2014 sans modification de taux :

Bases d'imposition réévaluées de fin 2013	Taux d'imposition 2013	Produits attendus pour 2014
Taxe d'habitation : 2 138 000	10.85 %	231 973 €
Taxe foncière bâtie : 1 971 000	18.94 %	373 307 €
Taxe foncière non bâtie : 49 900	78.76 %	39 301 €

Monsieur le maire propose que les taux ne soient pas modifiés pour l'année 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité

- DECIDE que les taux d'imposition des taxes directes locales soient inchangés en 2014 par rapport à 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.85%**
- Taxe foncière bâtie : 18.94%**
- Taxe foncière non bâtie : 78.76%**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 dressés par Monsieur Gérald GRAS, Receveur (18 – 2014)

Après s'être fait présenter **les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion** dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des exercices 2013 (**budget communal et assainissement**)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures

Le Maire, Bernard LAMBERT

Les Adjoints,

Le secrétaire de séance, Alain Espagnol

Les Conseillers municipaux